

Prescrire aborde toutes les données sans a priori. Seule compte l'analyse méthodique des données recueillies, du point de vue de l'intérêt premier des patients.

Quand l'analyse faite par la Rédaction amène à conclure qu'un nouveau médicament est trop dangereux, que sa mise sur le marché n'aurait pas dû être autorisée ou qu'il ne devrait pas être utilisé car il existe un meilleur choix, *Prescrire* le dit. Quand l'évaluation clinique permet de conclure d'un médicament qu'il rend ser-

ter des références, voire pour édicter des normes en santé. Au contraire, quand la HAS diffuse des recommandations intéressantes, *Prescrire* le dit avec la même force, afin que les soignants s'en emparent pour améliorer leurs pratiques au bénéfice des patients.

Le bilan par la HAS de la procédure dite de "certification" et des effets de la "Charte de la visite médicale" est présenté dans ce numéro (lire page 293). Cette Charte, comme beaucoup d'autres, n'apporte guère de garantie de qualité ni d'utilité. En

É D I T O R I A L

Sur pièces

vice à des patients sans risque disproportionné, *Prescrire* le dit aussi, et met en valeur ce médicament dans ses textes, et parfois dans son Palmarès annuel.

Quand une firme pharmaceutique fait obstacle à la bonne information des soignants et du public, *Prescrire* le dit. Quand, au contraire, une firme fait bien son travail, *Prescrire* le dit aussi, parfois jusqu'à une mise à l'honneur lors de la manifestation annuelle de la Pilule d'Or.

Dossier par dossier, sans a priori.

Quand des recommandations de pratique clinique de la Haute autorité de santé (HAS) passées au crible de l'analyse s'avèrent plus dangereuses qu'utiles, *Prescrire* le dit. Et le dit d'autant plus fort que les recommandations de la HAS sont souvent prises comme vérité unique, en France, par certains professionnels de santé ou certains organismes, pour appor-

analysant l'information transmise aux soignants par la visite médicale, avec lucidité et parfois avec humour, la HAS confirme le constat fait par le réseau d'observation de la visite médicale coordonné par *Prescrire* pendant 15 ans (1). On ne peut que se réjouir de cette clairvoyance, qui appelle des recommandations claires en matière d'indépendance de la formation des soignants.

La HAS juge ici, sur pièces, les interventions promotionnelles des firmes auprès des soignants.

Comme *Prescrire* juge sur pièces, avec méthode, les dossiers d'évaluation d'outils thérapeutiques ou diagnostiques, ou les travaux d'organismes tels que la HAS.

Prescrire

1- *Prescrire* Rédaction "15 ans d'observation et un constat : rien à attendre de la visite médicale pour mieux soigner" *Rev Prescrire* 2006 ; 26 (272) : 383-389.